

Environnement :

prévenir pour ne plus guérir



Robert Galley,
Président de la commission
d'enquête sur les inondations

Cette année encore, l'environnement a alimenté les réflexions des députés qui ont érigé la lutte contre l'effet de serre au rang de priorité nationale. L'eau, de mer avec le naufrage de l'Erika ou de pluie avec les inondations, aura plus particulièrement été au centre des débats menés par la représentation nationale, qui s'est attachée à lutter contre toutes les pollutions.

Mieux appréhender la nature

Face au drame des inondations spectaculaires et dévastatrices qui ont frappé nombre de nos concitoyens - et particulièrement les habitants de la Somme - les députés ont saisi à bras-le-corps ce problème des inondations exceptionnelles ou répétitives en créant une commission d'enquête sur proposition de Jean-Louis Debré, Jean-François Mattei et Philippe Douste-Blazy, d'une part, et Jacques Fleury, d'autre part. À la suite des travaux menés en 1994 sur le même sujet, la commission présidée par Robert Galley et dont le rapporteur est Jacques Fleury, a multiplié les auditions afin d'établir les responsabilités, d'évaluer les coûts ainsi que la pertinence des outils de prévention, d'alerte et d'indemnisation (rapport n° 3386).



Jacques Fleury,
rapporteur de la
commission d'enquête

Sanctionner les fautifs

Prolongeant les travaux menés à la suite du naufrage de l'Erika, l'Assemblée s'est saisie d'une proposition de loi de Gilbert Le Bris, relative à la répression des rejets polluants des navires, traitant du problème particulièrement crucial des opérations de dégazage sauvage des

navires. Pour lutter contre des comportements inacceptables, volontairement et sciemment organisés, qui occasionnent des dégâts d'une ampleur supérieure aux naufrages, la loi du 4 mai a, entre autres mesures, triplé le montant des amendes et confié aux tribunaux des chefs-lieux des préfectures le soin de juger les plaintes afin d'accélérer les procédures et d'harmoniser la jurisprudence.



Lutter contre toutes les pollutions

Pour être spectaculaire, la pollution maritime n'est malheureusement pas la seule dont souffrent nos concitoyens. Comme le fait remarquer, dans son rapport sur la pollution de l'air (n° 3088), Annette Peulvast-Bergeal, « plus que toute autre atteinte à l'environnement, la pollution atmosphérique, totalement subie, fait peur ». En dépit de la complexité du phénomène, la mission d'information présidée par Jean-Michel Marchand n'a pas hésité à mettre à mal quelques idées reçues pour mettre en avant les véritables sources de danger, comme la qualité de l'air intérieur, qui se dégrade fortement. Auparavant, l'Assemblée avait adopté, le 6 février, une loi conférant à la lutte contre l'effet de serre la qualité de priorité nationale et créant un observatoire national, le Parlement français devenant le premier d'Europe à s'engager dans ce combat.

La pollution sonore est également un des fléaux de nos sociétés modernes. Il était donc normal que les députés s'y intéressent. Ce qu'ont fait Yves Cochet, Denis Jacquat et Francis Delattre en déposant des propositions de loi visant à lutter contre les nuisances aéroportuaires, notamment par l'interdiction des vols de nuit (n° 2946, 2429 et 2716).

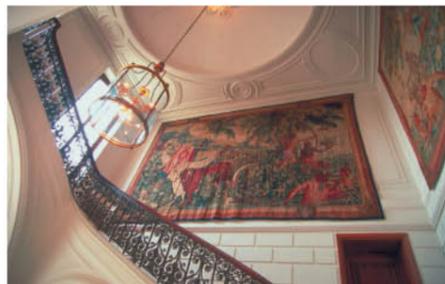
Adopté en première lecture, ce texte est devenu d'autant plus nécessaire que les nuisances sonores constituent un problème majeur de santé publique et que la France se situe en retrait par rapport à de nombreux pays européens. La Commission européenne, elle aussi désireuse de faire adopter des normes plus restrictives concernant le bruit des avions et leurs émissions gazeuses, a d'ailleurs émis plusieurs propositions en la matière, sur lesquelles Bernard Derosier est revenu de façon critique (rapport n° 3209).



Jean-Michel Marchand, Président de la mission
d'information sur la pollution de l'air

Patrimoine
DE L'ASSEMBLÉE

Un peu d'histoire...



> Le grand escalier de l'hôtel de Lassay

De toutes les dispositions prévues par l'architecte Jules de Joly pour transformer l'hôtel de Lassay en résidence du Président, le grand escalier à voûtes rampantes, imposé par la construction de l'étage, n'a fait l'objet d'aucune critique ; le rapporteur du Conseil général des bâtiments civils écrivait : « Je crois que l'escalier est convenable. »



Un guide pour mieux utiliser la forêt

Avec la loi d'orientation du 11 juillet, la forêt se voit enfin dotée du grand texte fondateur qui s'imposait. Afin que chacun puisse en tirer pleinement parti, l'Assemblée nationale décidait de publier un guide d'utilisation rédigé par

François Brottes (rapport n° 3355) traduisant, situation par situation, grâce à un ensemble de questions réponses, les principales innovations de la loi.

